

ACCES EN LICENCE 2^{ÈME} ANNÉE JUSQU'AU MASTER 1^{ÈRE} ANNÉE

- Vous êtes titulaire d'un diplôme obtenu à l'étranger et vous n'avez validé aucune année d'étude dans l'enseignement supérieur français, **vous devez obligatoirement passer par le service des relations internationales de l'Université de Bourgogne** : <http://www.u-bourgogne.fr/international.html> / <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html> / mail : international@u-bourgogne.fr
- Vous êtes titulaire du titre requis (détail ci-dessous) pour intégrer l'année souhaitée, année ou diplôme validé dans une autre université, **vous devez obligatoirement suivre la procédure de transfert de dossier** : <http://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/etudiant/venir-etudier-a-la-faculte.html#étudiant-non-inscrit-à-l-université-de-bourgogne>
- Vous n'êtes pas titulaire du titre requis (détail ci-dessous), **vous devez obligatoirement procéder à une demande de validation des acquis** :

2 procédures :

- Pour une demande d'inscription en * L2 AES, Droit, Economie, Gestion ; * L3 AES, Droit, Sciences économiques ; * M1 Droit (Droit public et libertés, Droit public et territoires, M1 Droit des affaires, M1 Droit international et européen ou M1 Carrières judiciaires)

Connectez-vous à l'application **e-candidat** (<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>) et suivre la procédure selon le calendrier ci-dessous

	OUVERTURE E-CANDIDAT	DÉPÔTS DES DOSSIERS
SESSION 1	DU 16 AVRIL AU 29 MAI 2018	DU 16 AVRIL AU 31 MAI 2018 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI – REMISE D’UNE ATTESTATION POUR LES DÉPÔTS EN PRÉSENTIEL)
SESSION 2	DU 17 JUILLET AU 29 AOUT 2018	ENVOI PAR COURRIER OBLIGATOIRE: ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 AOUT 2018 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) DÉPÔT PRÉSENTIEL POSSIBLE : LE 31 AOUT 2018 (REMISE D’UNE ATTESTATION DE DÉPÔT)

- Pour une demande d’inscription en * **M1 Droit notarial**

Dossier validation des acquis à télécharger ici et à retourner selon le calendrier suivant

	DÉPÔTS DES DOSSIERS
SESSION 1	ENVOI PAR COURRIER OBLIGATOIRE : DU 25 AVRIL AU 31 MAI 2018 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)
SESSION 2	ENVOI PAR COURRIER OBLIGATOIRE : ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 AOUT 2018 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) DÉPÔT PRÉSENTIEL POSSIBLE : LE 31 AOUT 2018 (REMISE D’UNE ATTESTATION DE DÉPÔT)

Titre requis :

Année d’inscription souhaitée	2 ^{ème} année de Licence				3 ^{ème} année de Licence			1 ^{ère} année Master
	AES	DROIT	ECONOMIE	GESTION	AES	DROIT	ECONOMIE	DROIT
Titre requis	L1 AES	L1 DROIT	L1 ECONOMIE	L1 GESTION	L2 AES	L2 DROIT	L2 ECONOMIE	LICENCE DROIT

NB : Les étudiants titulaires d’une licence professionnelle, quel que soit le domaine, doivent obligatoirement procéder à une demande de validation des acquis